



**COALITION des TRAVAILLEUSES
et des TRAVAILLEURS AUTONOMES
du QUÉBEC**

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les travailleurs autonomes du Québec ont maintenant un regroupement pan-qubécois pour représenter leurs intérêts

Québec, samedi le 29 octobre 2005 – Les travailleurs autonomes du Québec ont maintenant une voix pour représenter leurs intérêts auprès du gouvernement et des acteurs intéressés par le sujet. Samedi, le 29 octobre dernier, s'est tenu à Québec le Congrès de fondation de la Coalition des travailleurs autonomes du Québec. Plus de 200 personnes y étaient présentes ainsi que les délégations de 5 associations de travailleurs autonomes, totalisant presque 10 000 membres, en provenance de toutes les régions du Québec. Lors de ce congrès, les membres ont adopté la création de la coalition, une constitution, un programme et ont élu comme président le fondateur du regroupement, Monsieur Stéphane Viau, qui est également président du Réseau des micro-entreprises et des travailleurs autonomes de Québec (Réseau META Québec). Outre ce réseau, les 4 autres associations membres sont l'Associations des éducatrices en milieu familial du Québec (AÉMFQ), l'Association des électrolystes du Québec (AÉQ), l'Association des entreprises à domicile du Québec (AEDQ) et le Réseau META Beauce.

« Avec l'arrivé du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), la Coalition des travailleurs autonomes du Québec était rendue nécessaire » a mentionné Monsieur Viau. *« Le Québec est actuellement le seul État au monde qui a un programme de congés parentaux qui s'adresse aux travailleurs autonomes, nous pouvons donc nous attendre à des ajustements en cours de route. Or, il est donc important et nécessaire qu'une personne représentative des travailleurs autonomes siège là où se prend les décision, c'est-à-dire, au Conseil de gestion du régime »* précise le président. Outre ce programme, la Coalition des travailleurs autonomes du Québec veut également interpeller le ministre des finances, Monsieur Michel Audet, afin de modifier le plafond des dépenses de représentations admissibles qui est actuellement à 1,25 % du chiffre d'affaire. *« Les travailleurs autonomes n'ont que la représentation comme moyen de développement des affaires. Or, le plafond actuel représente en moyenne le tiers des dépenses engagées en ce sens en réalité. Ce faisant, les dépenses excédentaires sont assumées à même nos revenus nets, ce qui fait de nous, en valeur relative, des citoyens plus taxés que la moyenne »* ajoute Stéphane Viau. *« De plus, cette mesure est présentement un frein à l'initiative privée et au développement économique »* précise-t-il. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les travailleurs autonomes gagnent en moyenne quelque 29 200,00\$ par année, soit 10 000,00\$ de moins que les travailleurs salariés selon la même source.

Enfin, le troisième élément du programme est le statut du travailleur autonome à proprement parler. « *Au Québec, personne sait ce qu'est un travailleur autonome. Les syndicats ont leur définition, le patronat a la sienne et les ministères intéressés par le sujet ont chacun la leur également* » commente Monsieur Viau. « *Notre objectif majeur est d'arriver à une définition claire et unique du travailleur autonome au Québec dans les plus brefs délais* » conclut Stéphane Viau. La création de la Coalition des travailleurs autonomes du Québec marque la fin de l'époque où les travailleurs autonomes étaient absents là où des décisions les concernant se prenaient. Monsieur Viau invite toutes les autres associations de travailleurs autonomes du Québec ainsi que les travailleurs autonomes à rejoindre le mouvement.

La Coalition des travailleurs autonomes du Québec regroupe diverses associations et regroupements de travailleurs autonomes en provenance de toutes les régions du Québec et est diversifiée au plan des métiers et des professions. Elle a pour mandat de représenter les intérêts communs des travailleurs autonomes du Québec auprès des autorités, des acteurs intéressés et du public en général.

- 30 -

Source : Coalition des travailleurs autonomes du Québec

Renseignements : Vincent Doyon
Jour J Relations publiques
(418) 955-9394